



Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame KULAK - MARTIN demeurant Rue de Visé, 747 à 4020 LIEGE.

Le terrain concerné est situé Rue Vieux Chemin de Jupille à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 2, section C n°137 R.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

- application du décret du 6 février 2014 pour la cession du trottoir,
- bâtiment sur deux niveaux, le premier incluant le garage et le hall d'entrée, le développement des espaces de vie et de nuit se matérialise à l'étage au plus près du terrain naturel,
- matériaux : principalement briques grises, crépi sur les bandeaux horizontaux.

Une enquête est organisée à l'initiative du collège communal conformément au CoDT et au décret du 6 février 2014.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** à l'adresse suivante : Service Urbanisme, avenue de la Gare, n°68 à 4610 Beyne-Heusay : les jours ouvrables de 8h00 à 16h30.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

L'enquête publique est ouverte le 1^{er} avril 2026 et clôturée le 30 avril 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service urbanisme, avenue de la Gare, n°68 à 4610 Beyne-Heusay,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beyne-heusay.be ,

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 30 avril 2026 à 16h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Nathalie HOUBARD dont le bureau se trouve avenue de la Gare, n°68 à 4610 Beyne-Heusay sur rendez-vous uniquement (04/355.81.62).

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.

